



LIBERTÉ 

Chloé Frammery
Gérard Scheller

Elections fédérales 2023



Chloé 
Frammery



Gérard
Scheller 

Election du Conseil national

22 octobre 2023 – Genève

Votez **LIBERTÉ**

liste n°21



Chloé
Frammery

Liberté
Intégrité
Bienveillance
Engagement
Recherche
Transparence
Équité

On lâche rien !

Pour retrouver les deux candidats :

Chloé Frammery
chloeframmery.ch

Gérard Scheller
gerardscheller.ch



Gérard
Scheller

Art. 6 Responsabilité individuelle et sociale

« Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'État et de la société. »

constitution fédérale

LIBERTÉ

liste n°21

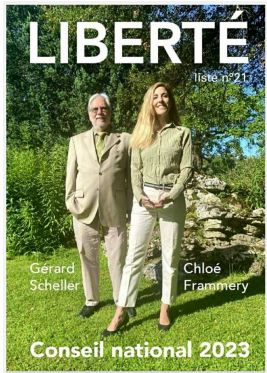
Gérard
Scheller

Chloé
Frammery

Conseil national 2023

23 projets de lois à lancer

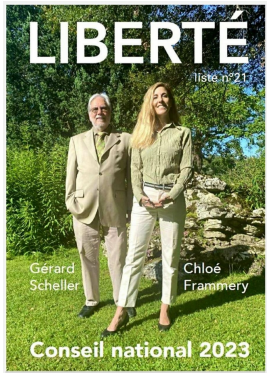




Démocratie

1 Pour que les lois d'urgence soient soumises au référendum obligatoire

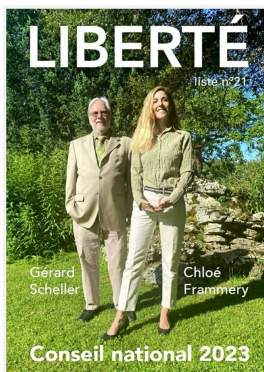
(ex : la loi Covid-19 ou la loi « anti-terroriste »)



Démocratie

2

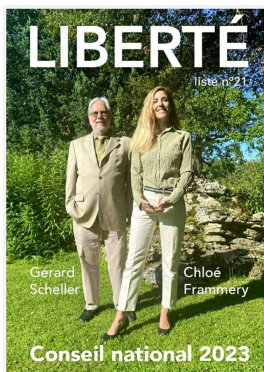
Pour supprimer la prescription du référendum populaire (qui est actuellement de 100 jours)



Démocratie

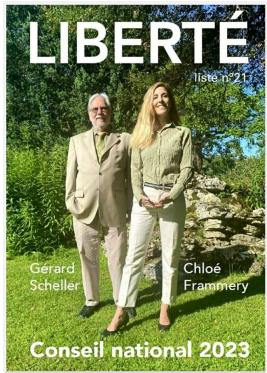
3 Pour que le peuple puisse lancer des initiatives législatives fédérales

(actuellement le peuple ne peut lancer que des initiatives constitutionnelles fédérales et des initiatives législatives cantonales dans certains cantons dont Genève)



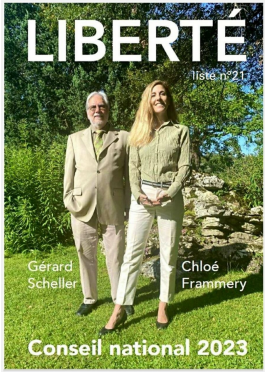
Démocratie

4 Pour que tous les traités internationaux soient mis au vote populaire (cantons + peuple) pour pouvoir être adoptés par la Suisse



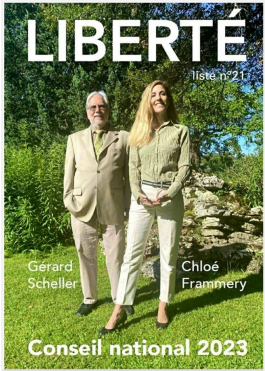
Démocratie

5 Pour que tous les actes (ordonnance, arrêtés, etc) soient **attaquables** au Tribunal fédéral



Démocratie

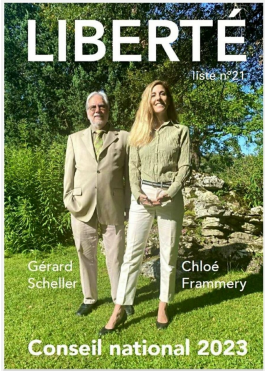
6 Pour le tirage au sort des **Conseillers nationaux (initiative Genomi),
Conseillers aux États et juges fédéraux**



Démocratie

7

Pour la révocation possible des Conseillers fédéraux et des juges fédéraux en cas de manquement grave ou répété

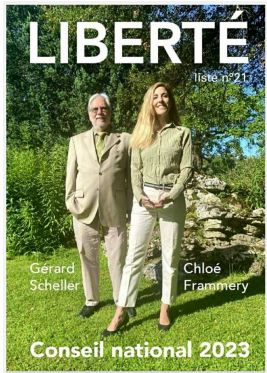


Démocratie

8

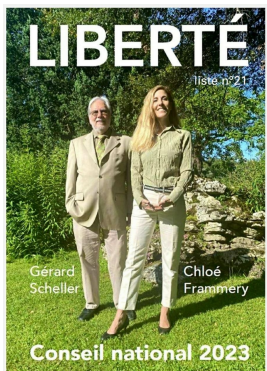
**Pour une vraie protection
des lanceurs d'alerte (sans possibilité de les
sanctionner pour leurs révélations)**

Il existe déjà des recommandations de la Cour/Commission des droits de l'homme.
(il s'agit de transposer en loi nationale ces recommandations)



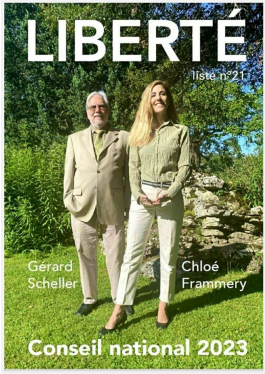
Démocratie

9 Pour la suppression de la publication de l'avis ou des recommandations du gouvernement (Conseil fédéral) lors des votations fédérales



Enfance

10 Pour que le budget attribué aux services de protection de l'enfance ne dépende pas du nombre d'enfants placés

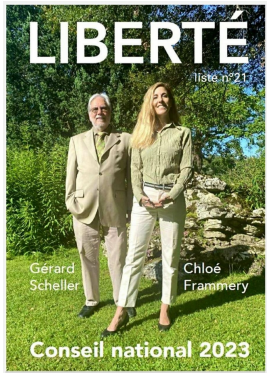


Journalisme

11

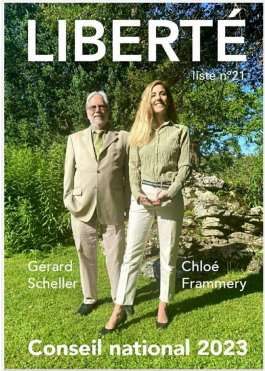
**Pour que les journalistes respectent
leur code de déontologie**

(déclaration des droits et devoirs du journaliste)



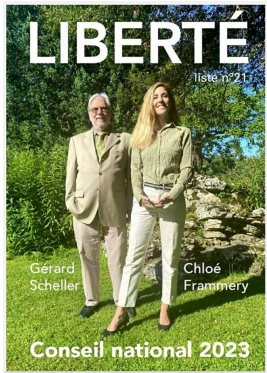
Journalisme

12 Pour que tous les journalistes (y compris indépendants) aient accès aux conférences de presse au Palais fédéral



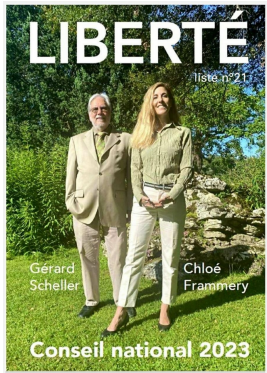
Journalisme

13 Pour une obligation pour les journalistes « mainstream » de donner un droit de réponse à toute personne qu'ils critiquent dans une publication, dans le même format que la publication concernée



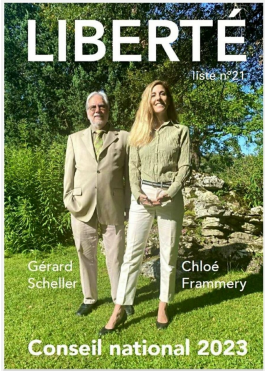
Lobbies

14 Pour que les lobbyistes ne puissent pas rédiger ou contribuer à rédiger les lois



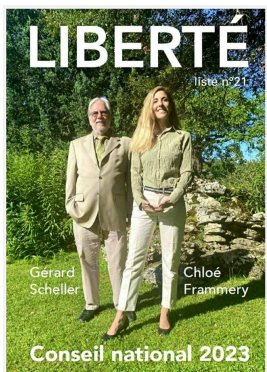
Lobbies

15 Pour que les liens d'intérêt soient annoncés à chaque intervention publique des élus et responsables politiques



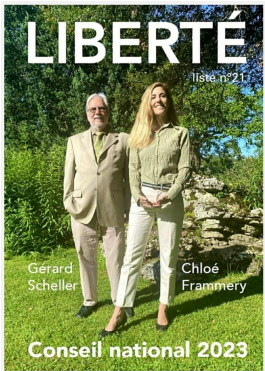
Lobbies

16 Pour interdire la présence des lobbyistes commerciaux ou appartenant à des organisations internationales au Palais fédéral



Monnaie, économie, finance

17 Pour que les bénéfices nets de la BNS soient reversés chaque année conformément à la constitution (art 99) et à la Loi sur la Banque nationale (art 31) aux 2/3 aux cantons et au 1/3 à la Confédération



Monnaie, économie, finance



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Constitution fédérale

Art. 99 Politique monétaire

¹ La monnaie relève de la compétence de la Confédération; le droit de battre monnaie et celui d'émettre des billets de banque appartiennent exclusivement à la Confédération.

² En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays; elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération.

³ La Banque nationale constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or.

⁴ Elle verse au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

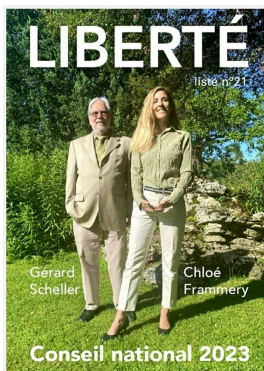
Loi sur la Banque nationale

Art. 31 Répartition du bénéfice

¹ Sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6 % du capital-actions est versé.

² La part du bénéfice qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers

aux cantons. Le département et la Banque nationale conviennent pour une période donnée du montant annuel du bénéfice versé à la Confédération et aux cantons, dans le but d'assurer une répartition constante à moyen terme. Les cantons sont informés préalablement.



Monnaie, économie, finance

2019

Bénéfice net de la BNS

= 43 milliards CHF

Montant redistribué aux cantons
et à la confédération

= 4 milliards CHF

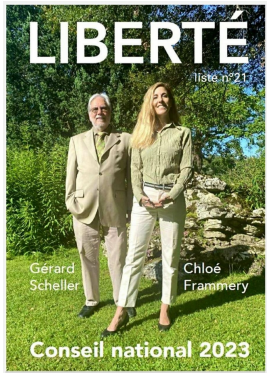
2017

Bénéfice net de la BNS

= 49 milliards CHF

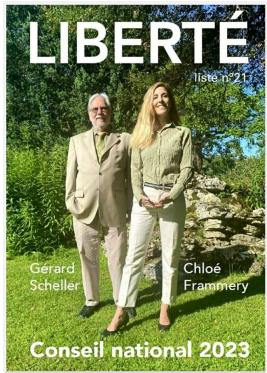
Montant redistribué aux cantons
et à la confédération

= 2 milliards CHF



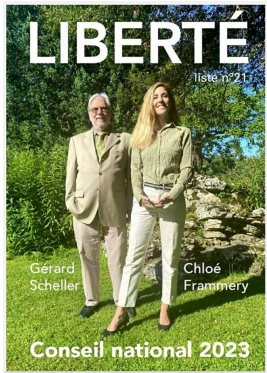
Monnaie, économie, finance

18 Pour établir un salaire minimum cantonal : le montant étant à fixer au niveau cantonal pour tenir compte des différences de pouvoir d'achat (niveau de vie) entre cantons



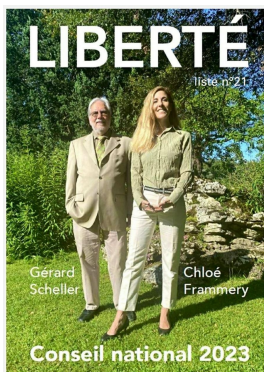
Monnaie, économie, finance

19 Pour que la radiation des poursuites soit effective dès que la créance est payée (Genève était le dernier canton qui radiait directement jusqu'à 2015)



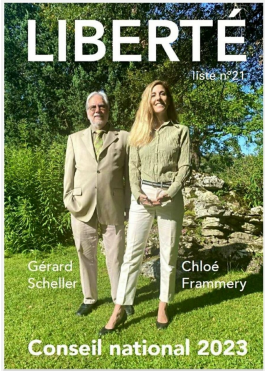
Monnaie, économie, finance

20 Pour que les offices de poursuites imposent que les sociétés de recouvrement joignent à leur réquisition l'acte de défaut de bien original (ce qui n'est actuellement pas le cas), pour éviter les abus faits sur les débiteurs



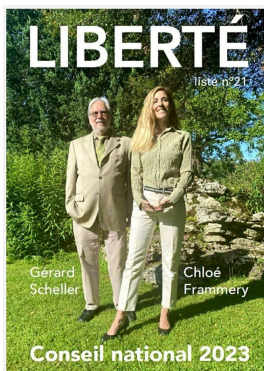
Retraite

21 Pour l'abaissement de l'âge possible de la retraite à 57 ans, avec versement plein de l'AVS et de la LPP



Transparence

22 Pour la suppression des conditions de l'article 10a de la Constitution : Interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public (seule exception : raisons religieuses)



Transparence

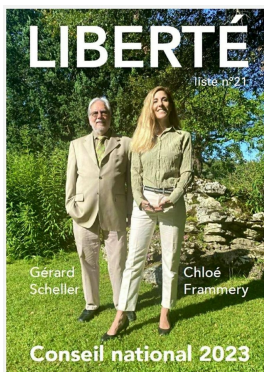
Art. 10a³ Interdiction de se dissimuler le visage^{4*}

¹ Nul ne peut se dissimuler le visage dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public ou dans lesquels sont fournies des prestations ordinairement accessibles par tout un chacun; l'interdiction n'est pas applicable dans les lieux de culte.

² Nul ne peut contraindre une personne de se dissimuler le visage en raison de son sexe.

³ ~~La loi prévoit des exceptions. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par des raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales.~~

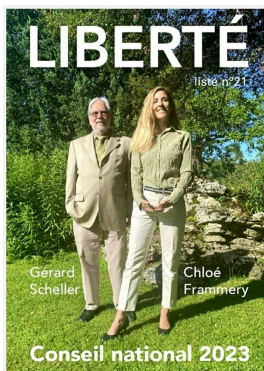
³ Accepté en [votation populaire du 7 mars 2021](#), en vigueur depuis le 7 mars 2021 (AF du 19 juin 2020, ACF du 31 mai 2021; [RO 2021 310](#); [FF 2017 6109](#); [2019 2895](#); [2020 5345](#); [2021 1185](#)).



Transports

23 Pour la possibilité pour les cantons de rendre leurs transports publics gratuits

(suppression de l'article 81a al.2 de la constitution : les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts)

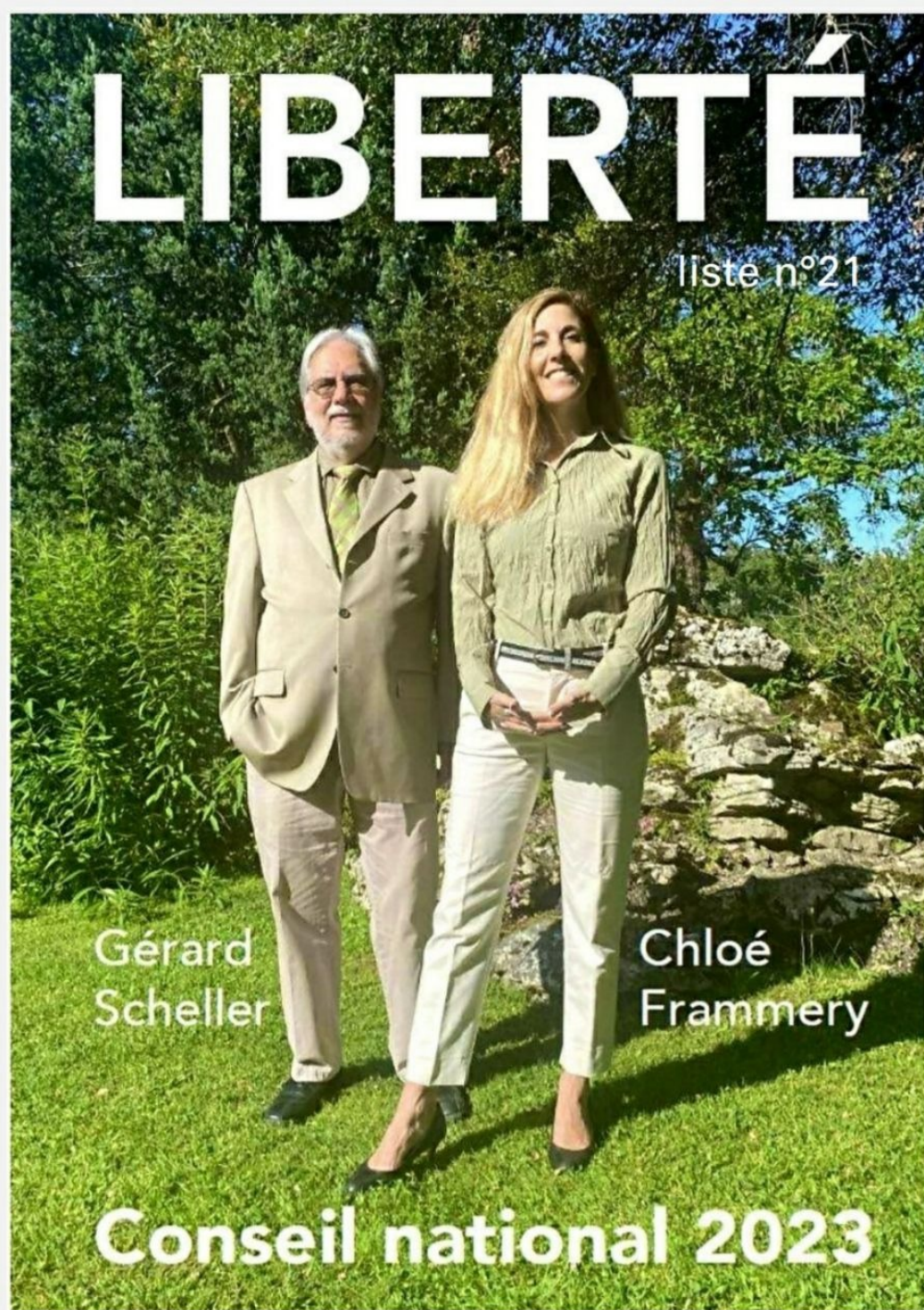


Transports

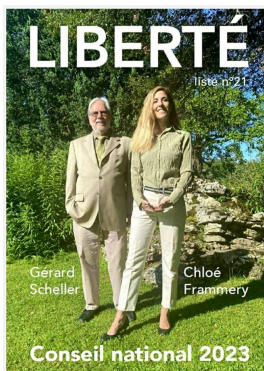
Art. 81a⁴¹ Transports publics

¹ La Confédération et les cantons veillent à ce qu'une offre suffisante de transports publics par rail, route, voie navigable et installations à câbles soit proposée dans toutes les régions du pays. Ce faisant, ils tiennent compte de manière appropriée du fret ferroviaire.

~~² Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts.~~



**Nous soutenons
9 initiatives**



Nous soutenons ces initiatives

Source : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis_1_3_1_1.html

- **Confirmation des membres du Conseil fédéral par le peuple et les cantons**
- **Qui veut payer en argent liquide doit pouvoir le faire !**
- **Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)**
- **Reconstruction analytique des dessous de la pandémie de COVID-19 (initiative de reconstruction analytique)**
- **Pour des dédommagements réglementés en cas d'épidémie (initiative sur les dédommagements)**
- **200 francs, ça suffit ! (initiative sur la redevance TV/Radio SSR)**
- **Oui à une médecine naturelle indépendante**
- **Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)**
- **Oui à un avenir sans expérimentation animale**

**« Le premier des droits de l'homme, c'est la
LIBERTÉ individuelle. »**

Jean Jaurès

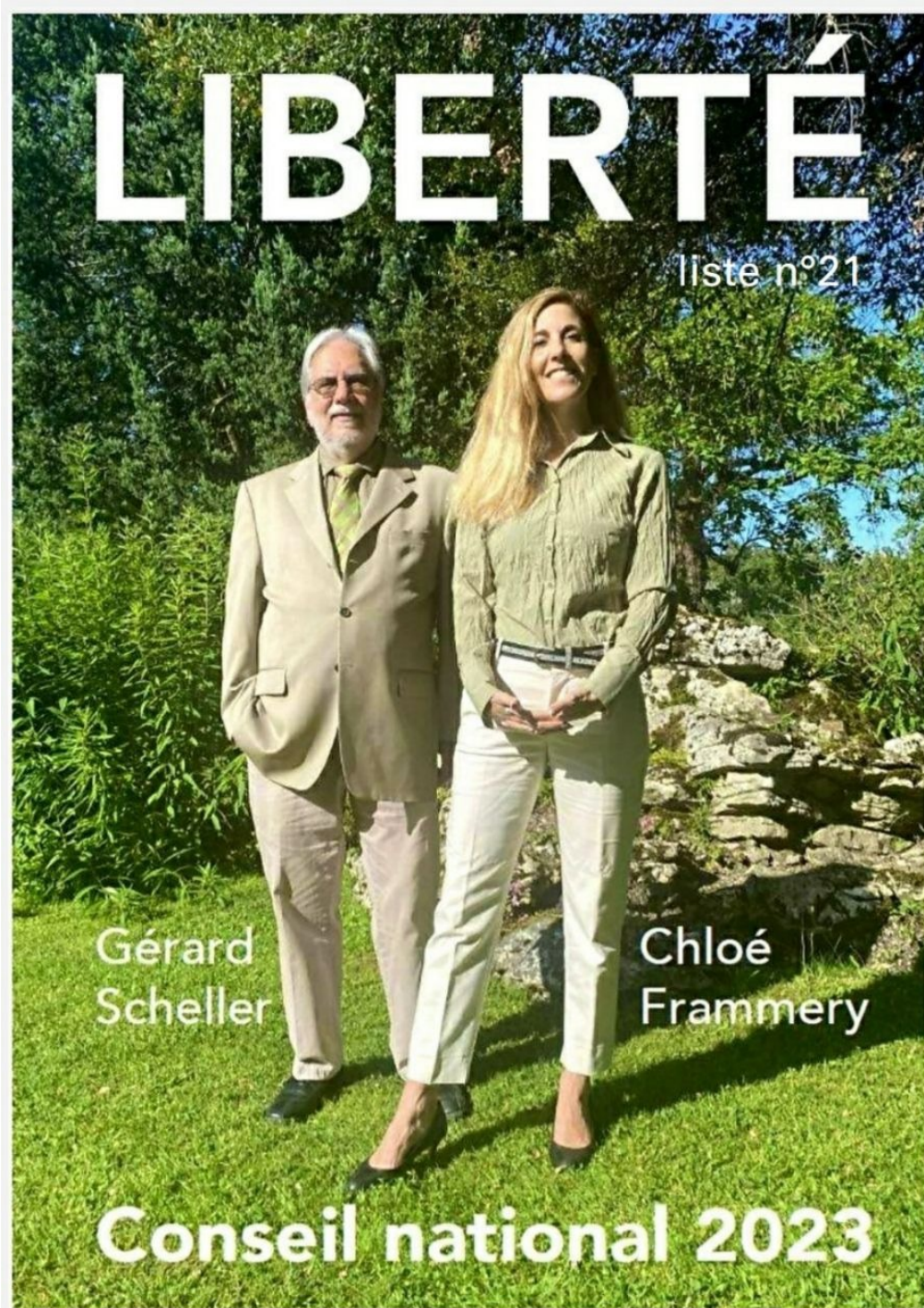
« Seul est libre qui use de sa LIBERTÉ. »

préambule de la constitution fédérale

LIBERTÉ 🕊️



Vive la liberté !



Conseil National 2023

LIBERTÉ 

liste n°21

Merci pour votre
attention.

